

Livre blanc

Charte de reprise des tournages

Covid 19

20 MAI 2020

TELFRENCE

newen
all about stories

Introduction

En mars 2020, l'ensemble du secteur audiovisuel a été paralysé par la pandémie covid-19, avec des conséquences majeures pour les employés et les employeurs.

Une grande partie de l'industrie souhaite aujourd'hui reprendre le chemin des tournages le plus rapidement possible.

Dans ce contexte, les sociétés de production du groupe Newen ont conscience de la nécessité d'envisager au plus vite les conditions de reprise des tournages, tout en assurant la sécurité de tous les participants qu'il s'agisse de ses salariés ou de ses prestataires ou partenaires.

La présente charte définit un ensemble de mesures sécuritaires renforcées et adaptées pour éviter les risques d'exposition au virus et mettre en place les mesures de protections.

Son efficacité implique des engagements réciproques, rigoureusement respectés, tant de l'employeur que des salariés, prestataires ou partenaires pour préserver la santé de l'ensemble des équipes formées en ce sens.

L'objet de cette charte est de rappeler mais aussi et surtout de compléter les directives gouvernementales et sanitaires éditées au niveau national afin de les adapter plus spécifiquement aux activités de production de Newen.

Sa nature est par conséquent et nécessairement évolutive et temporaire afin de pouvoir refléter les mesures qui seraient prises dans les prochains jours, pour protéger au mieux à tout moment toutes les personnes impliquées dans les productions audiovisuelles tant que la situation le nécessitera.

Cette charte n'aura plus lieu d'être dès que des dispositions législatives mettront fin à l'état d'urgence sanitaire et que le Gouvernement décidera qu'il n'y a plus lieu d'adopter des mesures spécifiques du fait de l'épidémie de COVID-19.

Cette Charte sera consultable à tout moment sur les lieux de tournage et les règles gouvernementales et les mesures sanitaires barrières applicables seront affichées sur chacun des sites.

Le respect de cette Charte sera également imposé aux salariés des entreprises extérieures ayant accès aux lieux de tournage et de production.

Sommaire

Mesures générales	4
Protocole sanitaire	6
Référent COVID	11
Préproduction, préparation	12
Tournage	13
HMC	
Direction artistique & Chefs déco	
Accessoiristes	
Acteurs & Actrices	
Casting	
Son	
Direction photo & cadreurs	
Mise en scène	
Post-production	19
Transports, Cantine, Hébergement , Ménage	20
Annexes	23
Annexe 1 : Fiche pratique de maquillage	
Annexe 2 : Fiche pratique de nettoyage de micro	
Annexe 3 : Fiche pratique de ménage	
Annexe 4 : Fiche pratique de manipulation des masques	
Annexe 5 : Fiche pratique de manipulation des gants	
Annexe 6 : Nouveaux lieux de décors	
Annexe 7 : Les salariés à risque élevés	
Annexe 8 : Que faire en cas de symptômes	

Mesures générales

L'organisation relative à cette charte tend à permettre une reprise d'activité et de travailler en sécurité.

Elle est mise en place au regard des connaissances actuelles, des préconisations figurant dans le protocole national de déconfinement publié par le Ministère du travail le 3 mai 2020 et des spécificités liées aux tournages.

Elle est susceptible d'être modifiée au regard de différents paramètres évolutifs : carte des départements, annonces gouvernementales, déclarations de l'OMS, organisations des postes et métiers etc...

Cette Charte sera donc mise à jour autant que de besoin.

1. Identification des cas suspects et mise en place d'un protocole sanitaire

- Toute personne qui présente un ou plusieurs symptômes Covid-19 ou qui aura côtoyé une personne présentant un ou plusieurs symptômes devra suivre le protocole sanitaire mis en place et ci-après plus amplement détaillé.

2. Mesures de prévention entre deux personnes

- Une distance de sécurité de 1 mètre minimum sera assurée entre chacun.
- Les salariés devront se laver les mains en arrivant sur le lieu de travail et le plus fréquemment possible tout au long de la journée.
- Remise et port de masque dans les conditions détaillées au protocole sanitaire ci-après.
- Fourniture de gel hydroalcoolique ainsi que des lingettes pour désinfection du matériel. Distributeurs de gel installés dans les locaux et à l'entrée de chaque studio.
- Le télétravail sera privilégié pour les salariés ne concourant pas directement aux activités de tournage et de post-production.
- Réduction au maximum du nombre de personnes présentes dans l'équipe de tournage
- Interdiction des visites / personnes extérieures au tournage.

3. Autres mesures de distanciation physique

- Suppression des tables régies ;
- Distribution de bouteilles d'eau individuelles ou utilisation de gourdes personnelles avec indication du nom de son propriétaire ;
- Favoriser les réunions en audio ou visioconférence via les applications, même entre bureaux au sein d'un même site ;
- Lorsque des livraisons physiques sont nécessaires (équipement loué, voitures de location, restauration, etc.), organiser autant que possible la livraison et le paiement sans contact, etc...
- Mise en place de marquages au sol dans les lieux le nécessitant et pour gérer principalement les entrées et sorties des équipes ;
- Présence d'un service ménage tout au long de la journée pour désinfecter à intervalles réguliers les points de contact ;
- Usage privilégié des supports numériques pour toute diffusion d'informations (Feuilles de services, Jour à Jour, Script ...).

Protocole sanitaire : procédure en cas de symptômes

Préambule :

L'utilisation des tests, du fait de leur difficulté de mise en œuvre, de leur fiabilité et de l'état de nos connaissances, ne saurait constituer pour le moment une mesure pertinente pour garantir la sécurité des travailleurs. Cf. Avis du HCSP à ce sujet :

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=810>

Dans la mesure du possible, un médecin conseil sera mis à disposition des équipes de production. Sa présence serait ponctuelle à distance ou en présentiel. Son rôle sera d'accompagner le ou les référents COVID à garantir la pédagogie des mesures et d'aider dans certains cas concrets le référent COVID et les équipes de production à prendre les bonnes décisions.

1. Suivi de l'état de santé des salariés

Avant la reprise :

- Informer les salariés de la liste des pathologies à risque élevé de forme grave de Covid-19 selon le Haut Comité de Santé Publique, afin que les personnels à risque élevé soit puissent télétravailler, soit obtiennent un arrêt de travail auprès de leur médecin traitant ;
- Se signaler auprès de leur direction. *Voir en annexe 7 « Les salariés à risque élevé » ;*
- Proposer à chaque salarié une auto-évaluation à l'aide de l'outil en ligne : <https://maladiecoronavirus.fr/> conçu par l'institut Pasteur et l'APHP et conseiller la prise quotidienne systématique de température ;
- En cas de suspicion de symptômes, les salariés doivent se signaler auprès de leur direction et du référent COVID et rester à leur domicile en attendant un diagnostic médical.

Le jour de la reprise et chaque jour de travail :

Prise de température à effectuer chez soi avant de venir sur le site (avec une mesure fiable : auriculaire ou rectale).

Note : la prise de température systématique n'apporte pas de garantie sur la non-contamination d'une personne, en revanche une température élevée étant un indicateur d'infection au COVID, il est indispensable de maintenir la prise de température journalière.

Avant de rentrer sur site :

Prise de température :

- Prise systématique quotidienne de température des salariés, sur la base du volontariat, à l'arrivée sur site, dans des conditions respectant la dignité humaine de chaque salarié et dans les respects des distances de sécurité. Le refus de s'y soumettre ne pourra entraîner de sanction.
- Pour les mineurs, une autorisation des représentants légaux permettant la prise de température sera signée en amont ou à l'arrivée sur le site de tournage.
- Aucune donnée ne sera conservée.
- Toute personne dont la température sera supérieure à 38° ou qui aura déclaré des symptômes devra suivre la procédure prévue au paragraphe « 2. Identification des cas présentant des symptômes ».
- La prise de température sera rendue possible pour le salarié qui en cours de journée a des doutes sur son état de santé.

Remise de masques :

- Fourniture de masques chirurgicaux IIR à l'ensemble de l'équipe pour port obligatoire sur plateaux et autres lieux où les distances barrières ne peuvent être respectées, ex HMC..
- Les masques chirurgicaux portés devront être renouvelés toutes les 4 heures.
- La mise à disposition des masques s'accompagnera d'une formation spécifique à leur mise en place (voir la paragraphe « mesures d'informations »).
- Un stock de masques sera également mis à disposition des salariés en cas de détérioration des leurs (humidification, retrait, ...)
- Des sacs seront à disposition pour jeter les masques de la mi-journée dans les poubelles à pédales prévues.
- Les masques seront conservés dans un lieu unique et seuls les référents COVID seront autorisés à les manipuler.
- Pour les comédiens, un stock de masques additionnels sera également mis à leur disposition sur le plateau, que seul le référent COVID du plateau pourra leur remettre.

2. Mesures à prendre en cas d'identification des cas présentant des symptômes

- Toute personne, avant, pendant ou après son activité sur site, qui ressent un ou plusieurs des symptômes de la maladie COVID-19 (comme de la toux, de la fièvre ou une sensation de fièvre, température mesurée > 38°, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, de la perte d'odorat et/ou de goût, se manifeste immédiatement auprès de son supérieur ou référent COVID.

- En cas de détection sur site (symptômes apparents et/ou fièvre) :
 - Isoler la personne dans un endroit dédié.
 - S'assurer que le salarié et ceux qui s'en occupent portent un masque.
 - Renvoyer le salarié à son domicile/logement (ou contacter le 15 si nécessaire) après lui avoir remis un masque neuf.
 - ⊕ L'orienter vers un médecin traitant qui pourra le prendre en charge médicalement, prescrire un test virologique (PCR) si nécessaire, mettre le salarié en isolement (arrêt de travail).
 - Lister les collègues de travail ayant travaillé en contact étroit et rapproché (moins d'1 m et plus de 15mn), vérifier si le port du masque a été effectif ou non lors de ce contact. Un isolement peut être nécessaire selon l'évaluation médicale du risque de transmission
 - Si l'isolement n'est pas demandé lors de l'évaluation médicale, les collègues de travail doivent prendre leur température 2 fois par jour (avec une mesure fiable) et surveillance accrue sur ces personnes.
 - Prévoir une procédure de nettoyage des zones dans lesquelles le salarié a circulé.
 - Un retour au travail sera possible suivant avis positif du médecin et la durée d'arrêt de travail.
 - Voir en Annexe 8 : *que faire en présence d'une personne malade ou soupçonnée de l'être.*

3. Mesures d'information & formations

- Des affiches officielles relatives à la prévention des risques liés au COVID-19 seront postées aux endroits stratégiques des lieux de tournage.
- Une sensibilisation et rappel des règles seront présents sur la feuille de service.
- Des formations sur la sensibilisation aux risques et le respect des instructions seront dispensées par les chefs de poste avant toute nouvelle session.
- Formation du/des référent/s COVID aux gestes sanitaires de base (port correct du masque/des gants, distances de sécurité, prises de température, protocole sanitaire, ...).
- Le référent COVID fera remonter à la production toutes les questions que pourraient avoir les salariés.

Référent COVID

Mise en place d'un référent COVID qui aura pour mission :

- ***d'avoir la parfaite connaissance des procédures listées et de faire respecter leur application,***
- ***d'assurer la pédagogie des dispositifs mis en place,***
- ***d'être force de proposition tout au long du tournage.***

Il est le relais auprès de l'ensemble du personnel et notamment des chefs de poste pour expliquer, former et convaincre chaque collaborateur de l'utilité des mesures, rappel des gestes barrières et des bonnes pratiques.

Pré-production & préparation

L'utilisation d'outils numériques de visioconférence et de partage de données sera renforcée pour limiter le nombre de personnes dans un pièce donnée.

Le 1er Assistant et le directeur de production jouent un rôle clé dans la planification et la mise en œuvre d'un plan de contrôle en collaboration avec le référent COVID.

Il est important que les personnes occupant ces postes soient incluses dans l'estimation du temps supplémentaire nécessaire pour appliquer les mesures de contrôle pendant la production. Ils doivent veiller notamment à :

- S'assurer que les procédures et le nom des responsables de la mise en œuvre de ces mesures soient intégrés dans les feuilles de service pour chaque équipe.
- Analyser les risques d'infection spécifiques à chaque scène. Revoir les mesures en fonction du planning de production et du calendrier de tournage, aux côtés des chefs de service et du référent COVID. Cela doit être fait le plus en amont possible.
- S'assurer que le plan de protection contre les infections est remis à toutes les personnes impliquées : employés, sous-traitants, visiteurs autorisés exceptionnellement, etc. et communiquer clairement les exigences et routines auxquels l'individu doit se conformer.

Repérages

- Procéder à une évaluation détaillée de chaque décor pour définir s'il peut être compatible avec une utilisation en situation de pandémie COVID 19. Le logigramme proposé en Annexe 6 pourra ici être utilisé.
- Informer les propriétaires ou bailleurs de l'ensemble des dispositions que la production s'engage à prendre dans le cadre de la lutte contre le COVID 19. Il s'agira notamment des mesures prises pour restituer le lieu et héberger les occupants habituels.
- Réduire au minimum les équipes qui devront visiter (validation et repérage technique) les décors.

Tournage

- L'équipe de tournage ainsi que la figuration seront réduites autant que possible.
- L'ensemble de l'équipe portera un masque ou un écran facial fourni par la production.
- Les comédiens et figurants resteront dans la mesure du possible à une distance supérieure à 1 m, retireront leurs masques si nécessaire uniquement lors des prises et pour une durée très limitée, dans tous les cas inférieure à 15 minutes. En l'absence de recommandations officielles à ce jour pour l'activité de tournage, on sait que plus la durée du contact rapproché sans masque est brève plus le risque de contagion diminue).
- Un stock complémentaire de masques sera à la disposition des comédiens pour qu'ils puissent en changer autant que nécessaire.
- Les accessoires devront être décontaminés par l'accessoiriste de plateau.
- Afin de limiter le nombre de personnes présentes simultanément sur le plateau, le travail sera séquencé. Les différents corps de métiers interviendront les uns après les autres en préparation.
- La présence au combo sera limitée au réalisateur, au directeur de la photographie, à la scripte. Ces postes seront isolés. Un zoning sera effectué en amont du tournage sur chaque décor.
- Les équipes seront réparties au maximum en dehors de la zone de tournage.
- Les fenêtres/portes des décors resteront ouvertes autant que possible, le renouvellement d'air sera activé dans les studios.
- Limitation au maximum de la pose des micros. Dans tous les cas, possibilité de s'auto-équiper accompagné par l'équipe son en fournissant des protections particulières pour les micros et casques.
- Tous les décors seront nettoyés en début et en fin de tournage (et particulièrement les surfaces de contact).

HMC

- Les locaux HMC seront aménagés pour protéger les équipes sur chaque poste de travail (distance entre chaque poste et/ou feuilles de plexiglass).
- Présence d'un lavabo permettant de se laver les mains partout où cela est rendu possible, à défaut du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.
- Désinfection des espaces de préparation entre chaque comédien.
- Les habilleuses, maquilleuses et coiffeuses seront obligatoirement équipées des masques ou visières fournis par la production.
- Le matériel utilisé sera désinfecté (machines de stérilisation ou spray désinfectant). Pour le matériel ne pouvant l'être, il sera réservé pour un seul comédien.
- Pinceaux à usage unique ou désinfecté (prévoir une procédure de désinfection) La poudre est à usage unique ou la quantité est préparée pour une seule personne.
- Les raccords sur le plateau seront limités au maximum et fait avec le matériel de maquillage réservé au comédien ou à usage unique.
- Respect des règles spécifiques maquillage (annexe 1).
- Possibilité de se maquiller soi-même avec le contrôle de la direction artistique.
- Les comédiens s'habilleront seuls et déposeront avec soin leurs costumes dans l'espace réservé par l'habilleuse. Si certains costumes sont utilisés par plusieurs personnes ne pas les réutiliser pendant une durée prolongée au minimum supérieure à 12h, stockage des costumes pour chaque comédien sans contact physique avec ceux d'un autre comédien, par exemple présentoirs différents pour ne pas risquer de contamination d'un costume à l'autre.
- Pour les achats de neuf, prévoir un nettoyage impérativement ou si impossible, un stockage d'une durée d'au moins 12h.

Direction Artistique et Chefs déco

Il est primordial de réfléchir à la façon d'organiser le travail afin d'éviter autant que possible les contacts entre les différents départements :

- Planifier la façon de réaliser les tâches d'un département ou d'une équipe de travail avant d'engager le suivant.
- Une fois le décor habillé, les surfaces de contact définies doivent être nettoyées avant l'arrivée de l'équipe de tournage et des acteurs.

Accessoiristes

- Désinfection des accessoires par l'accessoiriste de plateau.
- Les accessoires pour les mains (stylos et similaires) doivent être désinfectés entre chaque utilisateur et doivent être manipulés par une seule personne ou dédiés à un acteur.

Comédiens

Mesures suggérées :

- Les acteurs doivent éviter de porter leurs propres accessoires ou bijoux sur le plateau. Les lunettes privées doivent être stockées dans un étui séparé et ne doivent être manipulées par personne d'autre que l'acteur / interprète.
- Dans la mesure du possible, l'acteur / interprète doit appliquer son propre maquillage sous la direction de la maquilleuse et s'habiller seul sous la direction de l'équipe costumes.
- Les vêtements privés doivent être conservés dans un sac / boîte séparé et fermé, individualisé et manipulé uniquement par l'acteur / interprète à qui il appartient.
- Les acteurs devraient de préférence avoir accès au script sur leur tablette/Téléphone personnel afin d'éviter l'utilisation de scripts imprimés.

Casting

- Le casting se fera prioritairement à distance, par visioconférence ou envoi de vidéos.

Son

- Limitation au maximum de la pose des micros.
- Dans tous les cas, possibilité de s'auto-équiper accompagné par l'équipe Son en fournissant des protections particulières pour les micros et casques.
- Les micros / cravates doivent être utilisées par une seule personne ou doivent être nettoyés entre chaque utilisateur et stockés en toute sécurité.
- Les câbles doivent être nettoyés après chaque changement d'utilisateur.
- Fiche pratique en Annexe 2

Cadreurs/Directeur photo

Réfléchir à la manière d'adapter les routines de travail afin d'éviter les contacts étroits. Mesures suggérées :

- Utilisation du suivi de la mise au point sans fil pour assurer la distance nécessaire entre le directeur de la photographie et le 1er Assistant. Vous pouvez également déterminer si le caméraman peut gérer lui-même la mise au point.
- Le directeur de la photographie doit utiliser un casque privé / délivré par la production à titre personnel.
- Les caméras seront nettoyées chaque matin par l'opérateur qui va l'utiliser.

Mise en scène

Les membres de l'équipe de mise en scène sont souvent en contact avec les membres des différents départements, il convient de limiter les contacts physiques entre eux et avec les membres des autres équipes de travail. L'équipe de réalisation doit :

- Apporter son casque privé / délivré par la production à titre personnel et s'assurer que ce dernier est bien désinfecté avant chaque utilisation.
- Ranger tout son équipement (talkies-walkies, récepteurs, casques, scripts, tablettes, sacs, stylos, etc.) dans une boîte en plastique clairement étiquetée à son nom, avec un couvercle, et être le seul à le manipuler.
- Éviter de toucher tout autre équipement. Se laver les mains à l'eau et savon ou au gel hydroalcoolique après manipulation d'objets ayant été utilisés préalablement par une autre personne.
- Se laver soigneusement les mains après déplacement entre les zones / départements.
- Communiquer avec le directeur de la photographie, le 1er Assistant, les autres membres d'équipe et plus particulièrement avec les comédiens en préservant la distance barrière.
- Utiliser un talkie-walkie afin de communiquer sur le plateau lorsqu'il est applicable.

Post-Production

- Port de masque fourni par la production obligatoire dans les cas où plus d'une personne dans la même salle.
- Utilisez un clavier et une souris privés ou spécialement dédiés. Si cela n'est pas possible, chaque utilisateur doit désinfecter l'équipement avant et après utilisation.
- Mettre en œuvre des routines améliorées pour le nettoyage des bureaux, des postes de travail et des sanitaires. Introduire des routines pour un nettoyage continu des surfaces fréquemment affectées telles que les poignées de porte et les comptoirs.
- S'assurer de la bonne ventilation des différentes pièces.
- Nettoyez régulièrement les filtres, micros et casques (Voir annexe 2).

« La visualisation et l'approbation des épisodes, résumés, de l'étalonnage, de l'audio et des vfx doivent être effectuées en externe / numérique si possible. »

Transports, Cantine, Hébergement, Ménage

Les prestataires s'engageront à respecter les consignes gouvernementales régissant leur secteur d'activité en plus de notre Charte.

Transports

« Les véhicules doivent être désinfectés chaque jour et à chaque changement de conducteur et utilisateur (volant, boîtier de vitesse, poignées de porte à chaque trajet). »

- Encourager les équipes et les acteurs à venir par leurs propres moyens individuels.
- Etudier la possibilité de circuler à vélo et le cas échéant réfléchir à un parking dédié.
- Eviter les transports en commun ainsi que le covoiturage. Si impossibilité, utilisation d'un masque qui sera jeté une fois arrivé, suivi d'un lavage des mains.
- Aménagement des véhicules de production, séparation des espaces par des plexiglass lorsque cela est possible. Privilégier l'assise en diagonale. Le nombre de personnes par véhicule sera défini en fonction du véhicule utilisé.
- Dans les véhicules de production, arrêt de la climatisation, les fenêtres seront ouvertes régulièrement entre chaque trajet pour assurer un renouvellement d'air (en évitant les courants d'air pour le risque de projection de gouttelettes) .
- Chaque personne présente dans le véhicule de production doit porter un masque fourni par la production.

Cantine

- Les espaces de restauration seront aménagés pour préserver une distance d'au moins un mètre entre chaque personne.
- Un point de lavage des mains sera prévu à l'entrée du point restauration.
- Repas individualisés, distribution de plateaux repas sous film plastique (Les couverts, le pain etc... ne seront pas en dehors du plateau repas).
- Roulements des heures de cantines afin de réduire à moins de 50 le nombre de personnes dans le même local.
- Les accès aux espaces de convivialité et autres lieux de pauses collectives seront limités.
- Les mesures de distanciation seront respectées lors des pauses.

Hébergements

- Privilégier les techniciens locaux pour éviter les transports interrégionaux.
- Livraison de repas dans les logements si les restaurants ne sont pas ouverts.
- Les hébergements fournis par la production seront soumis aux mêmes exigences de nettoyage.

Ménage

- **Présence d'un service ménage tout au long de la journée pour désinfecter à intervalles réguliers les points de contact.**
- Les fenêtres des locaux resteront ouvertes dans la mesure du possible.
- Le renouvellement d'air sera activé dans les locaux équipés.
- Les portes resteront ouvertes au maximum.
- Prévoir des poubelles spécifiques (fermées et à pédale) pour le matériel de protection à usage unique.
- Les climatisations seront arrêtées si possible ou désinfectées.
- Vérifier que les systèmes de ventilation et de climatisation sont en bon état.
- Privilégier les ventilations naturelles.

Voir en Annexe 3 pour plus de détail

Annexes 1 à 8 ci-après faisant partie intégrante des présentes

Annexes

ANNEXE 1 : FICHE PRATIQUE DE MAQUILLAGE

Consignes de maquillage

Les mascaras, crayons pour les yeux, crayons à lèvres doivent être à usage individuel pour les présentateurs et présentatrices habituels et permanents.

Pour les autres (visiteurs, invités, ...) : utiliser des goupillons désinfectables pour le mascara.

Proscrire les crayons à lèvre, ou crayons pour les yeux à usage partagé.

Proscrire le rebord des mains pour travailler la matière des autres produits (palettes de rouge à lèvre, gloss, bâtons de rouge à lèvre, fards à paupière compact, ...).

→ Utiliser des spatules et des palettes support de maquillage désinfectable.

De manière générale, éviter le contact direct des pinceaux, éponges, houppettes avec les palettes de rouges à lèvre, fard à paupière compact, gloss, bâtons de rouge à lèvre.

→ Utiliser une spatule ou une palette support maquillage afin d'éviter les contaminations possibles des produits de maquillage.

Consignes de nettoyage/désinfection

Laver tous les pinceaux, goupillons, spatules, avec un savon liquide et à l'eau tiède entre chaque sujet à maquiller (proscrire les pains de savon).

Passer les pinceaux, spatules, palette support, et tout matériel pouvant l'être, au stérilisateur UV régulièrement après lavage.

Désinfecter la palette de maquillage entre chaque prestation de maquillage à l'aide d'une brume désinfectante pour cosmétique.

Se laver régulièrement les mains au savon doux (savon liquide), notamment entre chaque sujet maquillé. Utiliser des serviettes à usage unique.

Nettoyer régulièrement les plans de travail avec un produit désinfectant. Ne pas y déposer ses effets personnels (sac à main, valise, ...).

Les maquilleuses doivent bénéficier de pinceaux et goupillons, spatules et palettes support en nombre suffisant pour assurer leur roulement et leur désinfection régulière.

Chaque loge doit avoir accès à un stérilisateur UV.

ANNEXE 2 : FICHE PRATIQUE DE NETTOYAGE DES MICROS

La plupart du temps, les microphones sont utilisés dans des situations où les germes peuvent se propager facilement.

Voici quelques conseils que vous pouvez suivre pour garder vos microphones en parfait état de fonctionnement et vous assurer qu'ils sont hygiéniques pour les utilisateurs.

N'oubliez pas que le moyen le plus efficace de garder tout le monde en bonne santé et heureux est de pratiquer une bonne hygiène des mains.

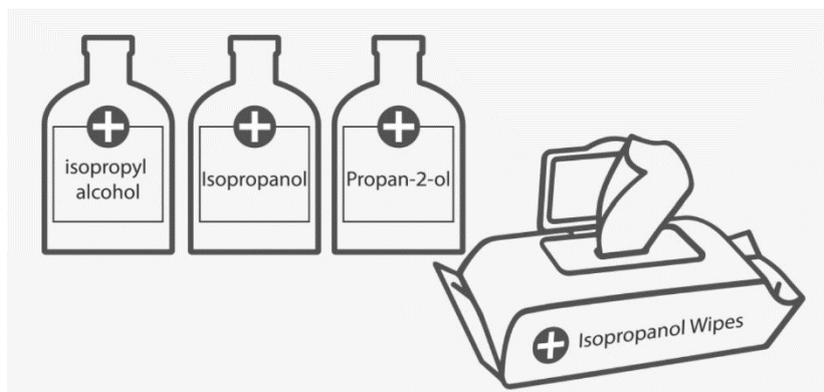


Micro casques et micros cravate :

Le nettoyage des micros doit être effectué sans grilles, capuchons ou écrans en mousse pour un rinçage approprié et pour permettre à l'eau de s'évaporer complètement lors du séchage. Aucun liquide de nettoyage ne doit être utilisé - vous n'aurez besoin que d'eau déminéralisée.

Regarder la vidéo : <https://youtu.be/N3xsWvGHhig>

Les casques, les clips, les perches, les grilles et les adaptateurs peuvent être essuyés sur leur surface avec un chiffon légèrement humidifié avec de l'alcool isopropylique





Ces microphones peuvent être essuyés sur leur surface avec un chiffon légèrement humidifié avec de l'alcool isopropylique

Les mousses pour les miniatures et les casques ainsi que les micros plus grands peuvent être retirées et lavées à l'eau tiède et au savon (alternativement on peut les laisser sécher 72h ce qui laissera le temps à tous les germes de mourir).

Alternativement, laissez le microphone sécher après 72 heures ou placez-le dans un four à 60 ° C pendant 30 minutes (veuillez noter que cela vieillira un peu le microphone). Ce processus ne nettoiera pas le microphone mais laissera le temps à tous les germes de mourir.



Les câbles ne tolèrent pas l'alcool, mais l'huile de coco est connue pour ses propriétés désinfectantes et peut être utilisée à la place. Sinon, nous vous recommandons de les laver délicatement à l'eau tiède et au savon ou de les frotter avec de l'huile d'olive.

Source :

<https://www.dpamicrophones.com/mic-university/proper-mic-hygiene?fbclid=IwAR2u3YMxuzD08ypzsFRkw2iMbt-Oz7bp7kl4cY4kkiDvAJAANYFsAqeH71U>

ANNEXE 3 : FICHE PRATIQUE DE MENAGE

Les prestataires de nettoyage s'engageront à respecter les consignes gouvernementales régissant leur secteur d'activité, et à adapter le cahier des charges.

Port de l'équipement de protection Individuel pour les personnels de ménage :

gants à usage unique, masque (à renouveler toutes les quatre heures) obligatoires.

Peuvent s'ajouter à cela : des lunettes de protection, charlotte, sur-chaussures, etc.

- Utilisation de produits désinfectants virucide :respecter impérativement les temps d'actions préconisés sur chaque produit.
- Utilisation de microfibras : ne pas utiliser une même microfibre à la suite sur plusieurs pièces, même si désinfectée. Chaque microfibre utilisée doit être lavée à 60°C minimum à la machine.
- Nettoyer du plus propre vers le plus contaminé ou le plus sale.
- Nettoyer de haut en bas. Nettoyer du fond de la pièce vers la sortie.
- Eviter les retours en arrière sur des zones déjà nettoyées et les croisements de flux
- Une technique de dépoussiérage précède toujours le nettoyage
- Ne jamais vaporiser le produit directement sur les surfaces à nettoyer mais l'appliquer à l'aide d'une éponge ou microfibre imbibée d'eau afin de répartir le produit de manière uniforme.
- Essuyage humide des surfaces et parois verticales, des mains courantes, des objets meublants.
- Balayage humide des sols ou aspiration des moquettes. La technique préconisée est le lavage par imprégnation d'un bandeau de lavage en microfibre ou le flaconnage avec l'utilisation d'un balai réservoir ou shampooinage des moquettes avec désinfection.
- Ne pas nettoyer tous les bureaux avec la même serpillère et utiliser un produit désinfectant.
- Vidage des poubelles. L'ensemble des sacs utilisés doivent être fermés avant leur transport. Utiliser un « double sac » si l'on ne dispose pas de sacs suffisamment résistants aux manipulations lors du transport.
- Désinfecter chaque jour les chariots de ménage.

ANNEXE 4 : FICHE PRATIQUE DE MANIPULATION DES MASQUES

Les masques portés sur le tournage et dans l'enceinte de l'établissement seront ceux fournis par la production.

Important : Les hommes doivent être rasés de près pour garantir une étanchéité

- 1 Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec un gel hydroalcoolique.
- 2 Repérer le haut (barrette nasale).
- 3 Passer les élastiques derrière la tête, de part et d'autre des oreilles.
- 4 Vérifier que le masque couvre bien le menton.
- 5 Ajuster le masque en pinçant la barrette sur le nez.
- 6 Tester l'étanchéité : couvrir le masque avec les mains et inspirer ; le masque doit se plaquer sur le visage.
- 7 Après usage, retirer le masque par l'arrière par les attaches et le jeter. Ne touchez pas la partie qui couvre votre visage.
- 8 Se laver les mains.



Attention : Masques usagés à jeter dans les poubelles dédiées, fermées et à pédale !

ANNEXE 5 : FICHE PRATIQUE DE MANIPULATION DES GANTS

Procédure de port et de retrait de gants et d'un masque de protection individuelle par INTERPOL :

<https://www.youtube.com/watch?v=i3H2VWzTR9I>

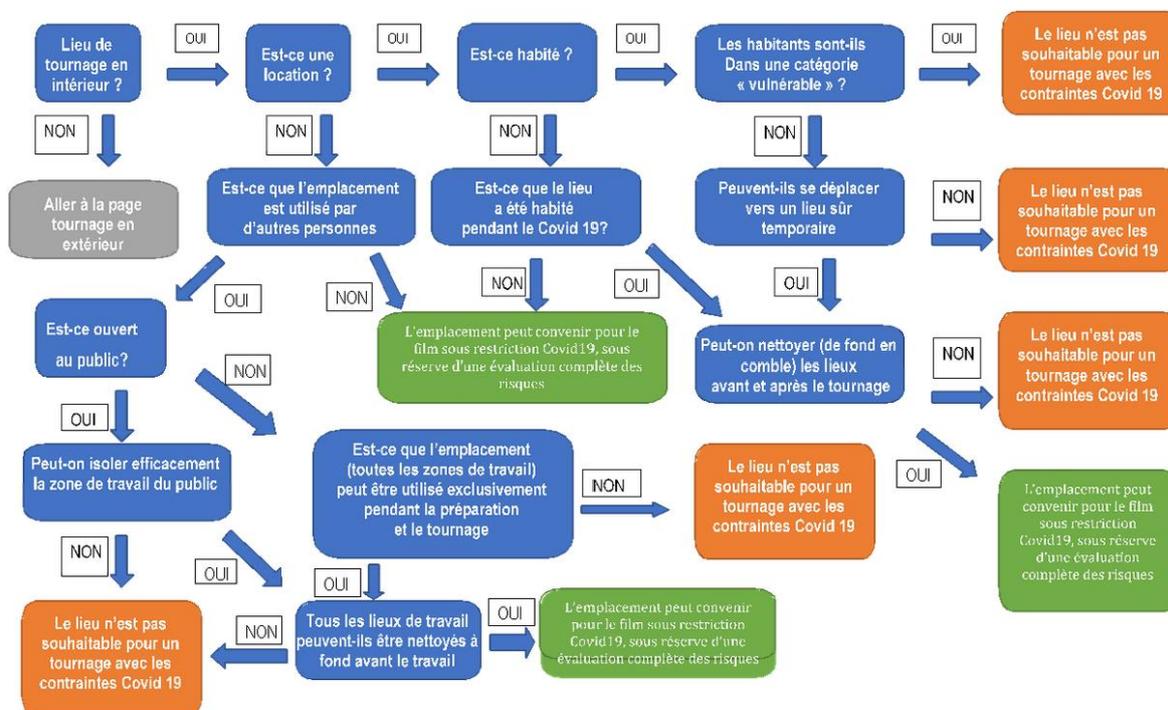
Attention : gants usagés à jeter dans les poubelles dédiées fermées et à pédale !

COVID 19 - Gants à usage unique

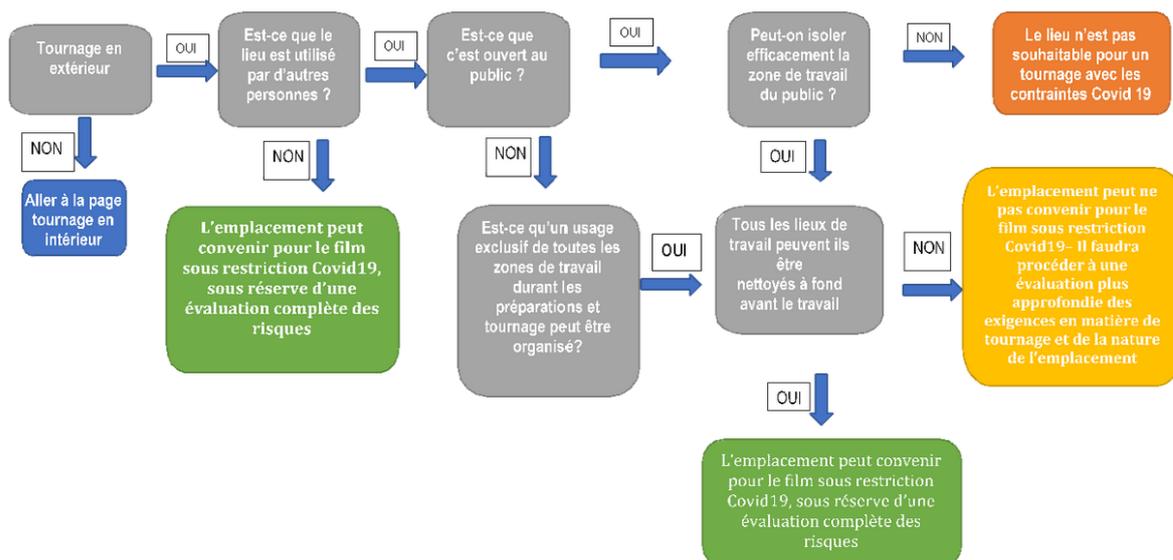
- **La distribution de gants pour la protection vis-à-vis du risque biologique Covid19 n'est pas justifiée.** Ils peuvent donner une fausse réassurance vis-à-vis du risque biologique et les personnes peuvent se contaminer malgré le port de gants (en se touchant le visage ou au moment du retrait). Pour mémoire, le virus ne pénètre pas par la peau. On ne se contamine qu'indirectement par des mains souillées.
- **Il convient de privilégier un lavage de mains régulier.**
- Les gants sont cependant à maintenir pour les postes qui en ont habituellement (préparation des repas, nettoyage/ménage, secours...)
- Les gants doivent être utilisés par du personnel formé, conscient que le port des gants doit être bref, pour une tâche précise.
- Les gants réutilisables (gants de manutention, gants de ménage), doivent être individuels (pas de prêt entre collègues). Pour les gants de ménage, ils peuvent être nettoyés à l'eau et au savon avant d'être retirés.
- Se laver les mains après avoir retiré ses gants.

Annexe 6 : lieux de tournage

Choisir un lieu de tournage avec les contraintes Covid19 – INTERIEURS



Choisir un lieu de tournage avec les contraintes Covid19 – EXTERIEURS



CORONAVIRUS, LES SALARIÉS À RISQUE ÉLEVÉ



Informer les salariés que certaines maladies sont associées à un risque important de développer une forme sévère du Covid-19

Les salariés pris en charge en affection longue durée (pris en charge à 100%) et les femmes enceintes dans le dernier trimestre peuvent se connecter directement sur le site declare.ameli.fr (<https://declare.ameli.fr>) pour demander à être mis en arrêt maladie pour une durée initiale de 21 jours sans passer par l'employeur ou leur médecin traitant.

La liste ci-après précise les maladies permettant de recourir à cette procédure. L'assurance maladie procédera aux vérifications nécessaires et un arrêt maladie leur sera délivré. Les salariés souffrant d'une pathologie chronique identifiée mais non prise en charge au titre des affections longue durée sont invitées à prendre contact avec leur médecin traitant.

Pour obtenir des informations complémentaires sur ces dispositions, les salariés peuvent contacter leur médecin traitant et/ou du travail qui pourra les conseiller et les aider dans leurs démarches.



Les personnes dont l'état de santé présente un risque de développer une forme sévère du Covid-19 sont celles souffrant de :

- Maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique)
- Insuffisances respiratoires chroniques
- Mucoviscidose
- Insuffisances cardiaques toutes causes
- Maladies des coronaires
- Antécédents d'accident vasculaire cérébral
- Hypertension artérielle
- Insuffisance rénale chronique dialysée
- Diabète de type 1 insulino-dépendant et diabète de type 2

Sont également concernées :

- Les femmes enceintes
- Les personnes avec une immunodépression : pathologies cancéreuses et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches hématopoïétiques, maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur, personnes infectées par le VIH
- Les personnes souffrant de maladie hépatique chronique avec cirrhose
- Obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40.

Ces personnes doivent impérativement **rester à leur domicile, en arrêt de travail, si aucune solution de télétravail n'est envisageable.**

Attention, « declare.ameli.fr » n'est pas un téléservice de déclaration des personnes présentant des symptômes du coronavirus ou infectées par cette maladie.

(source Communiqué de presse Ameli.fr du 17 mars _ Extension du service aux personnes à risque élevé)

CORONAVIRUS, QUE FAIRE EN PRÉSENCE D'UNE PERSONNE MALADE OU SOUPÇONNÉE DE L'ÊTRE

En cas de personne présentant des symptômes sur le lieu de travail



- Isoler la personne et contacter le Samu 15.
- L'inviter à respirer à travers un linge ou un mouchoir.
- Lui faire porter un masque du type chirurgical.
- Éviter tout contact étroit, ne pas la déséquiper.
- Lister les personnes qui l'ont côtoyé de façon rapprochée (1 mètre) et prolongée (+ 15 min) depuis l'apparition des symptômes et dans les 24 heures qui précèdent.
- Éloigner les autres personnes présentes.

1. La personne qui porte assistance se protège



- Porter des lunettes de protection, des gants jetables, et un masque chirurgical ou FFP2.
- Se laver les mains avec eau-savon ou lotion hydroalcoolique.
- Conserver des lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces en contact.
- Se doter d'un sac à déchets.

2. En attendant la désinfection de la zone et avant de se déséquiper, la personne qui porte assistance s'assure de :



- Signaler et matérialiser chaque surface qui a été souillée.
- Déterminer avec le gestionnaire du site les installations à neutraliser (climatisation, ventilation, escaliers...).
- Condamner à titre de précaution les locaux non techniques (salle de pause, toilettes...).

3. La personne qui a porté assistance se déséquipe



- Se munir d'un sac.
- Retirer ses lunettes de protection.
- Retirer le masque.
- Retirer les gants en veillant à ne pas toucher la surface extérieure.
- Mettre le tout dans un sac plastique et le fermer.
- Placer ce sac dans un deuxième sac qu'elle ferme à son tour.
- Abandonner le tout sur place jusqu'à la désinfection.
- Se frictionner les mains avec la solution hydroalcoolique.